

# « Le conflit d'intérêts ? Zéro résultat ! »

LOI DE RELANCE Les écologistes ne sont pas certains de voter la motion en conflits d'intérêts de la Cocof

Comme annoncé en début de semaine, la Commission de la communauté francophone (Cocof) va introduire au parlement bruxellois une procédure en conflit d'intérêts relative au projet de loi de relance économique de Charles Michel. La procédure n'est pas anodine. Dans la loi du 9 août 1980, il est spécifié que cette procédure est déclenchée quand une loi « lève gravement les intérêts d'une Région ou communauté ». Ici, de quoi parle-t-on ? La motion signée par le PS, Défi et le CDH au parlement bruxellois (soit 42 députés sur les 89, auxquels se rallieront les 4 députés PTB) met surtout l'accent sur le « manque de loyauté fédérale » dans le cadre de la concertation avec les entités fédérées sur ce projet de loi, qui traduit les mesures prises durant l'accord d'été, et sur le fait que ce projet empiète sur les compétences fédérales (aides aux personnes, emploi, etc.).

Le projet, initialement prévu pour être voté à la fin 2017, avait été postposé au début 2018 après de longues discussions et négociations entre majorité et opposition. On se souvient que la réforme de l'impôt des sociétés, pour des raisons juridiques et stratégiques, avait été votée, mais tout le reste de la loi de relance (500 euros, taxe compte-titres,

etc.) avait été postposé. Ce projet de loi avance en Commission et devait normalement être présenté au vote en séance plénière la semaine prochaine. La motion en conflit d'intérêts pourrait donc tout geler (au moins 60 jours) au parlement bruxellois. Ce serait un fameux coup d'arrêt à ce projet phare de la suédoise, mais rien ne dit qu'elle sera votée !

En Commission, ce jeudi, Ecolo s'est en effet abstenu. Et en plénière vendredi ? Les voix d'Ecolo sont nécessaires pour que le quorum de 75 % des députés francophones soit atteint (22 PS, 8 CDH, 12 Défi, 4 PTB et 8 Ecolo sur un total de 72 députés francophones au parlement bruxellois). Mais Ecolo pourrait manquer à l'appel... « L'abstention en Commission ne préjuge en rien le vote en plénière, mais il faut reconnaître que la procédure en conflit d'intérêts nous gêne », explique Alain Maron, député bruxellois Ecolo. *Nous souhaitons faire modifier le texte sur les 500 euros exonérés d'impôt, qui est mauvais, qui est décrié par tous, par les syndicats, le patronat, les associations. Donc, il faut le faire changer. Mais d'abord au fédéral », poursuit le député. Comprenez que la semaine prochaine, en séance plénière cette fois au*

Parlement fédéral, des amendements seront déposés avec demande d'avis du Conseil d'Etat. *« Nous gagnerions ainsi un peu de temps, pour laisser de la place à la concertation, pour faire bouger les lignes d'un texte qui va provoquer une dérégulation du marché du travail. Nous jugerons donc ce vendredi, à temps et heure, de notre vote, en fonction*

*des différentes consultations et concertations que nous aurons eues d'ici là. Nous voulons obtenir des résultats », explique Alain Maron. Lequel s'en prend aussi, au-delà de la méthode initiée par les socialistes, au peu de résultat engrangé avec la procédure en conflit d'intérêts : « En 6 mois, c'est la quatrième motion déposée, et aucune ne porte de résultat. Rien. Zéro résultat. On est en train de galvauder un outil pour des stratégies politiques. C'est ensemble, partis francophones et néerlandophones opposés à cette mesure, que nous devrions tenter de faire plier le fédéral. Mais je le répète, ça ne préjuge en rien du résultat du vote ce vendredi. »*

Pour le constitutionnaliste Christian Behrendt (Ulg), s'il ne fait pas de doute que la motion est recevable - « il ne faut pas spécialement, on l'a vu avec BHV, être dans les strictes compétences

*d'une entité pour qu'une motion soit recevable » -, la question de l'utilité de recourir à cet outil trop souvent pose question. « Il y a un risque que l'on galvaude une mesure qui permet de préserver les intérêts d'une communauté. Est-ce que ce texte de loi nuit gravement aux intérêts des francophones ? Je n'en suis pas sûr. Il ne faudrait pas multiplier les dépôts de ce type de motions pour des raisons de positionnement politique sous peine de dénaturer l'outil », ajoute l'expert.*

« La démarche n'a rien de communautaire. Ici on touche au cœur de cible des métiers de la Cocof : l'aide aux personnes, portée par le secteur associatif », réplique Hamza Fassi-Fihri, député CDH. *Et ma lecture des événements, c'est qu'Ecolo, qui a beaucoup travaillé sur ce dossier aussi, a assez peu apprécié que les socialistes tirent la couverture médiatique à eux en déposant cette motion. Ils rappellent donc avec leur abstention qu'ils sont incontournables sur ce dossier, mais je ne suis pas certain qu'ils ne votent pas la motion de confiance. Deux mois de blocage suite à un vote positif, ça ne sera pas de trop pour essayer d'amender le texte », conclut le député bruxellois. Affaire à suivre. ■*

FRANÇOIS MATHIEU